

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015

**ETAIENT PRESENTS** : CETTIER Patrick, DESESTRET Mireille, PASSAS Jean-Claude, BLANC David, NURY Yvan, BILLON Pascale, BUTAUD Josette, CHAPOUTIER Nicolas, DESBOS Marie-Chantal, ENGELVIN Danielle, LASANCE Marion, MARTIN Laurence

**ABSENTS EXCUSES** : BALTHAZARD Isabelle, LUBAC Jean-François, PEYROT Alain

Le PV du 28 mai 2015 est adopté à l'unanimité.

### Crédits de fonctionnement pour le matériel pédagogique de l'enseignant RASED

Monsieur le Maire rappelle le courrier de Monsieur Patrice HERITIER, enseignant spécialisé du RASED, en poste « Maître E » sur le secteur des communes d'Eclassan, Sarras, Arras, Vion, Cheminas, Sécheras, Lemps et Etables, poste créé à la rentrée de septembre 2014.

Afin de mener à bien sa mission, l'acquisition de matériel spécifique est nécessaire.

Il propose aux communes de participer à hauteur de 23 € par classe auquel s'ajoute un montant de 50 € par commune pour cette première année.

La commune d'Eclassan se propose d'encaisser les participations des communes concernées et de régler les factures à hauteur du montant total de ces participations.

Accord du conseil pour une participation de 119 € (23 €/classe + 50 € pour cette année scolaire 2014-2015) à encaisser par la mairie d'Eclassan.

### Répartition du FPIC

Le Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Les services préfectoraux ont notifié le 4 juin 2015 le montant prélevé à l'ensemble intercommunal, à savoir :

- Part de la Communauté de Communes	94 987 €
- Part des Communes Membres	135 298 €

Hermitage-Tournois Communauté de Communes est contributeur en 2015 à hauteur de 230 285 €.

L'exécutif de la Communauté de communes propose aux communes d'opter pour une répartition «dérogatoire libre» avec prise en charge totale du FPIC.

Le Conseil accepte cette proposition de prise en charge par la HTCC, le montant pris en charge par la Communauté de communes est de 1 742 € pour la commune de LEMPS.

### Inscription de chemins au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Le Conseil Général de l'Ardèche a réalisé un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Ce plan comprend des itinéraires traversant le territoire de la commune. Une délibération avait été prise en février 2001 mais certains chemins n'y figurent pas.

Accord du conseil pour l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée des chemins suivants : chemin de Monerone (VC n° 5) et chemin de Lubac.

### Compte Epargne Temps

Le compte épargne temps est ouvert aux agents titulaires et non titulaires justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les non titulaires de droit privé ne peuvent bénéficier du C.E.T. L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

Les modalités de mise en œuvre du compte épargne temps sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique paritaire.

Les agents ont la possibilité de prendre leurs congés acquis au titre du C.E.T., de demander une indemnisation de ceux-ci, ou une prise en compte au titre du R.A.F.P.

L'avis favorable du comité technique paritaire date du 21 mai 2015.

Accord du Conseil pour la mise en place du C.E.T. au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

### Mise à disposition de la salle de Desroches pour Mosaïque

L'association « Mosaique » souhaite utiliser la salle des fêtes les mardis soirs de 17 h 30 à 20 h 30 pour des cours de Zumba. La participation financière pour les frais de fonctionnement (électricité, chauffage, eau...) est fixée à 300 €. La salle devra être rendue propre ainsi que les sanitaires, sinon chaque nettoyage sera facturé 36 €.

#### Renouvellement contrat aidé

Une personne avait été recrutée pour renforcer les effectifs suite à la mise en place des rythmes scolaires du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2015. Ce contrat peut être renouvelé pour un an. Le Maire est autorisé à signer la convention correspondante et le contrat de travail. La rémunération correspondra à la base du SMIC en vigueur.

#### Divers

Mireille Desestret fait le compte rendu du dernier conseil d'école. L'effectif devrait rester stable pour la prochaine rentrée. Les horaires des TAP restent inchangés, le bilan est positif.

Un courrier de Thierry Bergeron qui est employé actuellement par l'USCF (28 h) et au SIESP (4 h) est distribué aux conseillers. L'USCF va réduire son temps de travail de 4 h et il sollicite les communes pour compenser cette perte de travail. La commune de Lemps n'a pas de travail à lui proposer.

Une proposition pour l'achat des bâtiments au village et d'une parcelle de terrain d'environ 800 m<sup>2</sup> a été faite à la famille Poncet. La famille en voudrait 10 000 € de plus. Le conseil reste sur son prix de 130 000 €.

Une convention devrait être signée entre les communes et le Département pour l'entretien de la Viarhona.

Le spectacle de « Quelques p'Arts » aura lieu cette année à Sécheras le mercredi 5 août à 19h30.